



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARRÊTÉ N° 52-2021-11-00039 DU 10 NOVEMBRE 2021

portant désignation des membres de la Commission Départementale
de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-42 et R.5211-19 à R.5211-40;

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires;

VU l'arrêté n°52-2020-08-031 du 4 août 2020 modifié portant composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Haute-Marne;

VU l'arrêté n°52-2020-08-163 du 20 août 2020 fixant les modalités d'organisation de l'élection des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne;

VU l'arrêté n°52-2020-10-104 du 9 octobre 2020 portant désignation des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne ;

VU le jugement n°2002321 du 31 décembre 2021 du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne ;

VU les désignations du 10 septembre 2021 du Conseil Régional de la Région Grand Est;

VU les désignations du 17 septembre 2021 du Conseil Départemental de la Haute-Marne

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Marne, placée sous la présidence du Préfet de la Haute-Marne ou de son représentant, est composée des membres ci-après:

I Collège des communes dont la population est inférieure à 424 habitants:

- Mme Angélique AIGNELOT, maire de Savigny;
- M. Pierre-Jean LAMBERT, maire d'Harréville-les-Chanteurs;
- Mme Christine HENRY, maire de Rizaucourt-Buchey;
- M. Bernard GUY, maire de Saint-Blin;
- M. Gilles DESNOUVEAUX, maire de Reynel;
- M. Christian BOILLETOT, maire de Noyers;
- M. Damien THIÉRIOT, maire de Lezéville;
- M. Dominique COMBRAY, maire de Neuilly-sur-Suize.

II – Collège des 5 communes les plus peuplées du département :

- M. Quentin BRIÈRE, maire de Saint-Dizier;
- Mme Christine GUILLEMY, maire de Chaumont;
- M. Didier JANAUD, conseiller municipal à Langres;
- M. Bertrand OLLIVIER, maire de Joinville;
- Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, maire de Nogent;
- M. Paul FOURNIÉ, adjoint au maire de Chaumont.

III – Collège des communes dont la population est égale ou supérieure à 424 habitants :

- M. Jonathan HASELVANDER, maire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon;
- Mme Virginie GEREVIC, maire d'Eurville-Bienville;
- M. Eric KREZEL, maire de Ceffonds;
- M. Jean-Pierre GARNIER, maire de Chalindrey;
- M. Philippe FRÉQUELIN, maire d'Arc-en-Barrois;
- M. Romary DIDIER, maire de Val-de-Meuse;
- Mme Bernadette RETOURNARD, maire de Chamarandes-Choignes.

IV – Collège des communautés de communes et communautés d'agglomération :

- M. Laurent GOUVERNEUR, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise;
- M. Jean-Yves MARIN, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise;
- M. Dominique MERCIER, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise;
- M. Jean-Marc FÈVRE, président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne;
- M. Philippe NEVEU, conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne;
- M. Jean-Marie WATREMETZ, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont;
- M. Michel ANDRÉ vice-président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont;
- M. Jacky MAUGRAS, président de la Communauté de Communes du Grand Langres;
- M. Dominique THIÉBAUD, vice-président de la Communauté de Communes du Grand Langres;

- Mme Marie-Claude LAVOCAT, présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts;
- M. Laurent AUBERTOT, président de Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais;
- M. Stéphan EMERAUX, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont;
- M. Christophe LIMAUX, vice-président de la Communauté de Communes Meuse Rognon.

V – Collège des représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes:

- M. Eric DARBOT, président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres;
- M. Maurice DARTIER, vice-président du Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets.

VI – Collège des représentants du Conseil Départemental:

- M. Nicolas LACROIX;
- M. Jean-Michel RABIET;
- M. Stéphane MARTINELLI;
- M. Bernard GENDROT.

VII – Collège des représentants du Conseil Régional :

- M. Etienne MARASI;
- M. Thibaut DUCHENE.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la CDCI et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 10 NOV. 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Maxence DEN HEIJER



